
PROJET « ZONES DE TRANQUILLITE POUR LA FAUNE SAUVAGE DES ALPES VAUDOISES »

Compte-rendu séance d'information du 24 août 2017, Aigle

PRÉAMBULE

Date/ lieu : 24 août 2017, 16-18h/ Aigle, salle de l'Aiglon

Participants : cf. annexe 1

Ordre du jour :

1. Accueil, salutations, présentation des personnes invitées
2. Présentation du Concept touristique régional des Alpes vaudoises
3. Présentation du projet de zones de tranquillité pour la faune
4. Zoom sur le déroulement de la démarche participative concernant le projet de zones de tranquillité pour la faune – Alpes vaudoises : lien avec le concept touristique ; acteurs pressentis ; règles du jeu de la démarche participative ; calendrier ; divers
5. Questions, réponses

Documents de référence :

- Présentation DGE, cf. annexe 2
- Présentation CITAV, cf. annexe 3

Rapport de séance : Claude-Alain Blanc, bureau Signaxis (mandataire DGE)

1. ACCUEIL, SALUTATIONS, PRÉSENTATION DES PERSONNES INVITÉES

CONSTAT / DECISION / DISCUSSION

1. Catherine Strehler-Perrin, Cheffe de division DGE-BIODIV :
 - Objectif général du projet : optimiser la cohabitation entre l'Homme, la nature et la faune.
 - Territoire : Alpes vaudoises, avec la responsabilité de planifier le développement de cette région qui génère des revenus et emplois, notamment sur le plan touristique (= enjeu majeur).
 - Projet « Alpes vaudoises » = 1^{ère} région vaudoise à être traitée ; une démarche qui sera poursuivie dans le reste du canton dans un deuxième temps.
 - Rôle de l'Etat : assurer à la fois la cohabitation entre l'homme et la faune et la conservation des espèces, au travers de solutions à trouver avec les acteurs de la région.
 - Au niveau du canton de Vaud, projet mené sous la responsabilité d'un COPIL composé de la DGE, du SPECo, de la DGMR, soit une démarche multilatérale.
 - Pour le COPIL, volonté de mettre en place des synergies, notamment avec le Concept touristique régional (CTR) des Alpes vaudoises.
 - Des zones de sensibilité pour la faune ont été définies dans le périmètre du Parc Gruyère Pays-d'Enhaut, ce qui témoigne que la démarche est déjà connue pour certains.

2. PRÉSENTATION DU CONCEPT TOURISTIQUE RÉGIONAL DES ALPES VAUDOISES

CONSTAT / DECISION / DISCUSSION

1. Jean-Marc Udriot, Président CITAV et Syndic de Leysin :
 - Thématiques principales concernées par le CTR : mobilité, hébergement, remontées mécaniques, diversification touristique.
 - Problématique de l'adaptation des zones à bâtir liée à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).
 - Nécessité de « re-zoner » dans les zones touristiques, d'où la nécessité de développer un CTR ; un concept conditionné par des exigences fédérales.
 - Bonus LAT par rapport au dézonage des zones à bâtir = exemple de collaboration qui a bien fonctionné par le passé.
 - Périmètre du CTR composé de 13 communes (cf. annexe 3, slide 5).
 - Discussion en cours avec l'Etat concernant la définition de zones intensives, respectivement de zones moins intensives sur le plan touristique, puis sont arrivées les zones de tranquillité de la faune (ZTF).
 - Nécessité de travailler avec l'Etat pour faire quelque chose de cohérent à l'échelle de la région.
2. Alexandre Repetti, Repetti Sàrl, mandataire pour la réalisation du CTR (cf. annexe 3) :
 - Contexte général (Lex Weber, LAT, Stratégie Alpes vaudoises 2020, etc.) (cf. slide 2) :
 - Plan directeur cantonal (PDC) en lien avec la LAT.
 - Possibilité de prévoir des constructions touristiques pour autant que cela fasse partie d'un plan.
 - Périmètre du CTR inclut également des communes et régions situées hors du périmètre CITAV (ex. : Bex, Lavey-Morcles, Villeneuve).
 - Projet de définition des ZTF en lien surtout avec l'objectif 3 du CTR (cf. slide 6).

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE ZONES DE TRANQUILLITÉ POUR LA FAUNE

CONSTAT / DECISION / DISCUSSION

1. Catherine Strehler-Perrin (cf. annexe 2) :
 - Nécessité de bien préciser les objectifs du projet pour éviter des rumeurs et des incompréhensions sur la démarche.
 - Terminologie :
 - « Ce n'est pas là où il n'y a personne ».
 - Présence d'itinéraires au sein des ZTF à définir en cohérence avec le développement touristique, éventuellement nécessité de restrictions qui peuvent varier en fonction des périodes de l'année.
 - Des ZTF qui répondent à une logique de planification pour aboutir à des périmètres :
 - Analyse des périmètres existants.
 - Identification de périmètres par rapport à des problèmes qui n'ont pas été identifiés jusqu'alors.
 - Ex. de périmètres existants :
 - Districts francs (présence de deux districts francs à l'échelle des Alpes vaudoises).
 - Réserves de faune : sites de protection de la faune (CH), réserves cantonales de faune.
 - Réserves naturelles, zones protégées (biotopes, zones alluviales, prairies sèches, ...).
 - Nécessité de réfléchir au sein d'un panel d'outils : « comment aménager ces couches sans en

rajouter ? », avec la volonté de réorganiser le tout pour une meilleure cohérence globale.

- Situation au niveau national (cf. slides 6-9) :
 - Districts francs sont considérés d'office comme des ZT par la Confédération
 - ZTF définis par la majorité des cantons.
 - Proposition de nouvelles zones faites par les cantons. Ex. des Grisons : canton où la chasse est importante, avec pourtant 243 ZTF ; restrictions majoritairement hivernales.
- Pas de solution toute faite pour le canton de VD ; une solution qu'il s'agit de construire.
- Nécessité de bien communiquer, expliciter la démarche, notamment à l'aide d'outils développés par la Confédération comme le manuel sur la signalisation (cf. slide 11) qui uniformise la terminologie et la signalisation.
- Jura français : une réflexion qui progresse également, notamment sur le plan d'une communication qui veut éviter de susciter des peurs (« Quiétude attitude ») (cf. slide 14).
- Nécessité de revisiter et clarifier l'instrument « Réserve de faune » (cf. slide 17).
- Obligation de s'adapter au calendrier fixé par le CTR.

4. ZOOM SUR LE DÉROULEMENT DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE CONCERNANT LE PROJET DE ZONES DE TRANQUILLITÉ POUR LA FAUNE DANS LES ALPES VAUDOISES

CONSTAT / DECISION / DISCUSSION

1. Najla Naceur, Cheffe section Stratégie et suivi DGE-BIODIV (cf. annexe 2) :
 - A ce stade de la réflexion, utilisation de données de base avec différents niveaux de protection, idées et connaissances exprimées par les acteurs de terrain.
 - Objectif : profiter du CTR pour commencer par la région des Alpes vaudoises et obtenir un « produit » cohérent.
 - Dans le futur, étendre la démarche au reste du territoire, aussi bien dans les zones de montagne que celles de plaine (ex : les Grangettes où il existe un plan de circulation).
 - Méthodologie :
 - Travailler en parallèle et ensemble avec le CTR, avec des échanges permanents.
 - Plateforme web : www.vd.ch/zones-de-tranquillite
 - Deux ateliers participatifs (cf. slides 25-6).
 - Calendrier (cf. slide 27).
2. Jean-Marc Udriot :
 - Souci des communes qui craignaient que le projet de ZTF freine le développement de leurs plans d'affectation ; une tendance qui tend à s'inverser aujourd'hui.

5. QUESTIONS, RÉPONSES

CONSTAT / DECISION / DISCUSSION

1. Jean-Marc Udriot :
 - Demande d'information sur le profil des personnes qui devraient prendre part aux ateliers.Principaux éléments de réponse :
 - Communes et leurs mandataires qui travaillent sur les plans d'aménagement communaux
 - Personnes des domaines « Tourisme-Sport » et « Nature », responsables forestiers, chasseurs
 - Service du développement territorial

-
- Nécessité d'avoir une vision globale par rapport à la problématique pour être cohérent avec les solutions proposées.

2. Claude Baehler, Président Prométerre :

- Représentant de l'agriculture.
- Question sur la définition des « zones utilisées extensivement » et le niveau de consultation des agriculteurs qui sont les principaux utilisateurs du sol des Alpes vaudoises.
- Souci par rapport aux sangliers qui vont profiter des ZTF pour se développer avec, pour conséquence, un risque d'augmentation des dégâts dans la zone agricole.

Principaux éléments de réponse :

- Hypothèse que les périmètres définis seront certainement en grande partie à l'intérieur de la forêt ou au dessus de la limite des arbres et que probablement 90% des cas ne seront pas situés en zone agricole.
- Confirmation que les agriculteurs seront associés à la démarche, mais pas d'incidence sur la gestion des terres agricoles.
- Compréhension face à la crainte relative au sanglier. Mais retenir que :
 - le projet se concentre principalement sur la question de la « tranquillité » de la faune
 - les ZTF, exception faite pour districts francs fédéraux (restriction fédérale prioritaire), ne sont pas des zones sans chasse et que le canton est libre de décider des régulations à mettre en place lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.
- Confirmation que les chasseurs sont associés à la démarche.

3. François Margot, Pays-d'Enhaut Région, PNR Gruyère Pays d'Enhaut :

- Une problématique complexe et compliquée à traiter, notamment par rapport à la superposition de beaucoup de couches sur un même territoire.
- En termes de terminologie, mention de l'exemple d'une prairie qui peut être utilisée de manière intensive d'un point de vue touristique (piste en hiver) mais qui est exploitée extensivement par l'agriculture en dehors de la saison hivernale.

4. Jean-Claude Givel, Diana Vaud :

- Précision sur les réserves de chasse qui ont été instaurées quand il n'y avait pas de moutons.
- Difficulté à conceptualiser les ZTF, en citant l'exemple d'une situation vécue ce matin : présence sur un même territoire d'un tétras lyre, d'une pelleteuse et d'un hélicoptère.
- Question sur le calendrier qui fixe des délais très, voire trop courts pour mener une telle réflexion.
- Enjeu par rapport aux 8.5 millions d'habitants en Suisse et la nécessité absolue de préserver la nature.

Principaux éléments de réponse :

- Volonté d'essayer de maintenir le statu quo par rapport aux zones de chasse tout en prenant en compte les intérêts touristiques, avec comme question centrale « Comment utiliser au mieux le territoire ? ».
- Un objectif de diversification touristique qui passe aussi par un paysage préservé
- Volonté de respecter les délais fixés pour se caler au calendrier du CTR qui est vital pour les communes concernées.

5. Frédéric Jordan, Association romande des guides de montagne :

- Question quant à la « sanction démocratique » des ZTF et du niveau d'acceptation communal.

Principaux éléments de réponse :

- Le projet inclut la nécessité de réfléchir aux instruments contraignants.
- Les dispositions contraignantes qui seront proposées seront analysées par les communes avant d'être acceptées et intégrées aux plans communaux.

6. M. Pierre-Alain Favrod, Municipal à Noville et député :

-
- Question sur le statut du projet-pilote à l'échelle des Alpes vaudoises par rapport aux autres régions du canton.

Principaux éléments de réponse :

- Confirmation que le projet Alpes vaudoises est un projet-pilote pour le canton et que la démarche sera étendue au reste du canton par la suite.

7. Dario Pernet, Municipal à Ormont-Dessus

- Question sur les mesures de compensation : les ZTF serviront-elles de mesures de compensation pour les projets de développement touristiques ?

Principaux éléments de réponse :

- La réflexion se focalise sur le volet « tranquillité de la faune ». Ne pas confondre avec par ex. les mesures de compensation relatives à la destruction d'un marais en cas d'aménagement touristique.
- Le cadre lié à la protection de la nature et de l'environnement ne devient pas caduque parce que des ZTF ont été définies.
- Nécessaire de tenir un discours clair et transparent pour anticiper le mieux possible les problèmes rencontrés.

8. Frédéric Jordan, Association romande des guides de montagne :

- Méthodologie : sentiment qu'il manque un atelier :
 - Proposition : atelier 1 : présentation des projets de ZTF ; atelier 2 : discussion pour obtenir un consensus ; atelier 3 : régler les modalités d'usage.
- Nécessité d'avoir les bons spécialistes aux ateliers.
- Souhaite avoir les informations en format shapefiles p.ex. (couches cartographiques).

Principaux éléments de réponse :

- Les données de base connues et disponibles seront mises à disposition des participants aux ateliers. Certaines sont disponibles sur le site de la Confédération <https://map.geo.admin.ch> , géocatalogue Nature et environnement et sur celui du canton http://www.geo.vd.ch/theme/localisation_thm, thème Environnement (réserves de faune).
- Difficile de connaître tout le territoire dans les détails ou de régler les problèmes relatifs à toutes les espèces : nécessité de placer le curseur du projet au bon niveau (limites ou seuils du projet, ne pas passer à côté d'une zone où un enjeu majeur a été identifié, etc.).
- Attention de ne pas avoir trop d'ambition ou de vouloir trop bien faire ; nécessité de se focaliser sur les zones où des enjeux majeurs ont été identifiés.
- Présence des communes aux ateliers indispensable; c'est là que les informations relatives aux projets de territoire sont bien connues.

9. Jacques Erard, Club Alpin Suisse, section Aigle (Chaussey) :

- Exemple de la région de Leysin qui est touristiquement exploitée toute l'année (4 saisons), qui abrite une magnifique avifaune mais qui ne dispose pas de ZTF.
- Présence de zones où la nature peut se reposer car l'homme ne peut pas aller partout.
- S'interroge sur la nécessité de définir des ZTF.

Principaux éléments de réponse :

- Pas souhaitable de faire des ZTF pour faire des ZTF mais nécessaire d'intégrer, voire d'anticiper le développement touristique souhaité pour la région.
- Nécessaire de bien définir s'il y a menace ou pas, en fonction des espèces identifiées.
- Les zones inaccessibles tendent à se faire de plus en plus rares.

10. Divers :

- Questions sur :
 - La liste des espèces menacées -> se référer à la liste établie par la Confédération. Mais toutes les espèces menacées ne sont pas forcément sensibles au dérangement
 - Le statut de « forêt protégée » qui pourrait être assimilé à une ZTF -> une forêt de protection

sert à protéger les biens et les personnes ; elle ne prend pas en compte la faune mais peut se superposer à une ZT.

- Les délais très courts et la crainte que tout est déjà décidé -> les délais sont fixés par le calendrier du futur plan directeur régional conduit par la CITAV et qui devra amener les communes à modifier leurs plans généraux d'affectation. Il est dans l'intérêt des communes, si elles veulent garantir un avenir touristique à leur commune à travailler rapidement.
- Inquiétude par rapport aux potentielles pertes économiques si un passage en rivière ne peut plus être réalisé -> le projet ne vise pas à supprimer des activités mais à trouver des solutions adaptées en cas de problème majeur identifié.
- Volonté de déjà connaître les sanctions ou les moyens de contrôles relatifs aux ZTF -> des travaux sont actuellement menés par la DGE-BIODIV section chasse, pêche et surveillance sur les priorités de surveillance et les modifications légales nécessaires pour pouvoir réagir de manière efficace en cas d'infractions.
- Ateliers du 7 et 26 sept. : espace d'échanges d'idées dont les résultats représenteront un avant-projet qui sera remis à la CITAV en octobre 2017. La réflexion ne s'arrêtera pas pour autant.
- Volonté de ne pas suivre le modèle valaisan qui a imposé les ZTF, avec certes beaucoup de zones recommandées.
- Nécessité de jouer le jeu tous ensemble.

11. Suite de la démarche :

- Compte-rendu de la séance disponible dès la semaine prochaine sur le site web www.vd.ch/zones-de-tranquillite .
- Inscription aux ateliers :
 - Inscription ouverte à tout le monde.
 - S'inscrire via le lien doodle qui sera envoyé par mail.

Morges, le 28 août 2017, Claude-Alain Blanc

Liste de présence - Séance d'information du 24 août 2017, Aigle

Nom	Prénom	Organisme
Allora	Maude	Commune d'Aigle
Baehler	Claude	Prométerre
Baumgartner	Pierre-André	CARE Vevey Orientation
Baux	Céline	Ballons Château-d'Oex - Sky Event SA
Berset	Laurent	Groupement forestier de Leysin-Les Ormonts (GFLO)
Besson	Marc	Commission consultative de la faune
Besson	Pierre	ARMAV, Télé Villars-Gryon-Les Diablerets SA
Blanc	Claude-Alain	Bureau Signaxis, mandataire "ZT AV"
Bolomey	Eric	Patrimoine suisse, Section vaudoise
Bongard	Michel	Pro Natura Vaud
Bonnet	Colin	Association romande des guides de montagne (ARGM)
Bonzon	Philippe	Organisateur de La Diablerets 3D
Borboen	Monique	DGE-BIODIV (Parcs d'importance nationale)
Brand	Willy	Guide de montagne
Brand	Fabien	Guide de montagne
Capancioni	Emmanuel	Commune de Bex
Cardinaux	Joël	Groupe freeride Diablerets
Chabloz	Eric	Commune de Gryon
Chabloz	Laurent	ESS Gryon
Chaperon	Mireille	ASAM
Cheseaux	Olivier	Commune de Lavey-Morcles
Christe	Philippe	Commission consultative de la faune
Christinet	Nadia	DGE

Liste de présence - Séance d'information du 24 août 2017, Aigle

Nom	Prénom	Organisme
Coquoz	Pierre-Antoine	Groupement forestier des Agittes
Croisier	Bertrand	Ski-Club des Diablerets
Daenzer	Christian	Commune de Château-d'Oex
Dätwyler	Michel	ESS Villars
de Montmollin	Martial	DGE-FORET (Conservateurs des forêts)
Deburaux	Martin	Villars Ski School
Delachaux	Frédéric	Pays-d'Enhaut Tourisme
Dériaz	Alain	Commune d'Ollon
Dezuari	Edgard	SDT
Duc	Marc-Henri	ESS Villars
Dupasquier	Florine	Summit Foundation
Durgnat	Roger	Commune d'Ormont-Dessous
Eggen	Jean-François	Club Alpin Suisse, section Château-d'Oex (Diablerets)
Erard	Jacques	Club Alpin Suisse, section Aigle (Chaussey)
Estoppey	François	Pro Natura Vaud
Fame	Sylvain	Cabane Plan-Névé + Trophées Muveran (UPA 10)
Favrod	Pierre-Alain	Commune de Noville
Fischer	Rémy	La Forestière + Club nordique Les Mosses-Pays d'Enhaut
Fivaz	Laurent	Groupement forestier des Agittes
Gallot- La Vallée	Marie	PNR Gruyère Pays d'Enhaut, Birdlife Suisse
Garin	Roland	Guide de montagne, Club Pierredar
Gattolliat	Aline	DGE-BIODIV (Biologiste)
Gay	Jean-Louis	DGE-FORET (Inspecteur des forêts)

Liste de présence - Séance d'information du 24 août 2017, Aigle

Nom	Prénom	Organisme
Gétaz	Claude	Airpassion
Ginier	Gretel	Commune d'Ormont-Dessous
Givel	Jean-Claude	Chasse Diana Vaud
Gubler	Gilbert	Commission consultative de la faune + La Forestière
Hähni	Bernard	Refuge de Pierredar
Herzog	Sabine	OFEV
Hofmann	Frédéric	DGE-BIODIV (chasse, pêche et surveillance)
Isoz	Jean-Michel	Commune de Château-d'Oex
Jordan	Frédéric	Association romande des guides de montagne (ARGM)
Karlen	Pierre-Alain	Commune de Noville
Lachat	Patricia Dominique	Préfecture d'Aigle
Lack	Jean-Christophe	Commune d'Ollon
Limat	Patrick	Groupement forestier de Leysin-Les Ormonts (GFLO)
Luthi	Serge	DGE-FORET (Inspecteur des forêts)
Maibach	Alain	Place de tir du Petit Hongrin - Mandataire DDPS arma Immo
Manoni	Stéphanie	DGMR
Margot	François	Pays-d'Enhaut Région, PNR Gruyère Pays d'Enhaut
Marletaz	Jean-Philippe	Groupement forestier T21
Masson	Robert	Romandie ski de fond (RSF)
Mathys	Jean-Marc	Commune d'Ollon
Megali	Audrey	CCO-VD
Minacci	Christian	Aigle Région
Monard	Sébastien	Groupe freeride Diablerets

Liste de présence - Séance d'information du 24 août 2017, Aigle

Nom	Prénom	Organisme
Morattel	Diane	DGE-FORET (Inspecteur des forêts)
Naceur	Najla	DGE-BIODIV
Neff	Jean-Pierre	Commune de Rossinière
Nicolier	Robert	Commune de Corbeyrier
Nicollier	Philippe	Organisateur de La Diablerets 3D
Oppliger	Didier	ATALC (Aigle-Leysin-Les Mosses)
Pasche	Guy-John	Club nordique Les Mosses/ Pays-d'Enhaut
Pastor	Philippe	Commune d'Ollon
Pavillard	René	Association romande des guides de montagne (ARGM)
Pernet	Dario	Commune d'Ormont-Dessus
Pernet	René	Rivières et Aventures Sàrl
Perreten	Michel	ASAM
Pfund	Yves	DGE-BIODIV (Surveillant de la faune, Riviera - Pays d'Enhaut)
Ramseier	Charles-André	Commune de Château-d'Oex
Rapaz	Laurent	Place de tir du Petit Hongrin - Centre logistique armée
Raymondon	Nicolas	Groupement forestier de Leysin-Les Ormonts (GFLO)
Repetti	Alexandre	Bureau Repetti, mandataire "CTR"
Richard	Daniel	Chasseur
Roch	Jean-Claude	DGE-BIODIV (Surveillant de la faune, Aigle - Pays d'Enhaut)
Roch	Christiane	Rivières et Aventures Sàrl
Roches	Anne	Club Alpin Suisse, Comité central
Sanden	Jan	Commune de Leysin
Sauvain	Bernard	ASAM

Liste de présence - Séance d'information du 24 août 2017, Aigle

Nom	Prénom	Organisme
Schwitzguebel	Denis	Groupe romand du Club suisse du chien courant
Steingruber	Franziska	Aigle Région
Strehler-Perrin	Catherine	DGE-BIODIV
Stuber	Alain	Hintermann + Weber
Tschannen	Bernhard	Glacier 3000
Udriot	Jean-Marc	CITAV + Commune de Leysin
Vallotton	Paul-Henri	Refuge de Pierredar
Wargnier	Florence	Office du Tourisme Vaudois
Wuarchoz	Didier	La Forestière
Wulf	Marc	Place de tir du Petit Hongrin - Secteur coordination 12
Yersin	Pierre	Garde forestier T42
Zulauff	Cédric	Club Alpin Suisse, section Château-d'Oex (Diablerets)
<i>Non défini</i>		Solacyre + TCML SA